

МИНИСТЕРСТВО СЕЛЬСКОГО ХОЗЯЙСТВА
И ПРОДОВОЛЬСТВИЯ РЕСПУБЛИКИ БЕЛАРУСЬ

ГЛАВНОЕ УПРАВЛЕНИЕ ОБРАЗОВАНИЯ, НАУКИ И КАДРОВ

Учреждение образования
«БЕЛОРУССКАЯ ГОСУДАРСТВЕННАЯ
ОРДЕНОВ ОКТЯБРЬСКОЙ РЕВОЛЮЦИИ
И ТРУДОВОГО КРАСНОГО ЗНАМЕНИ
СЕЛЬСКОХОЗЯЙСТВЕННАЯ АКАДЕМИЯ»

Кафедра лингвистических дисциплин

А. С. Саскевич, Н. А. Серафимович

AMENAGEMENT FONCIER

*Сборник текстов и упражнений
для студентов, обучающихся по специальностям
1-56 01 01 Землеустройство, 1-56 01 02 Земельный кадастр*

Горки
БГСХА
2021

УДК 811.133.1(075.8)

ББК 81.2 Фр.

С32

*Рекомендовано методической комиссией
по социально-гуманитарным и лингвистическим дисциплинам.
Протокол № 7 от 22 марта 2021 г.*

Авторы:

старший преподаватель *А. С. Саскевич*;
старший преподаватель *Н. А. Серафимович*

Рецензент:

кандидат филологических наук, доцент *Н. С. Шатравко*

СОДЕРЖАНИЕ

Введение.....	3
Урок 1	4
Урок 2	9
Урок 3.....	13
Урок 4	19
Урок 5	26
Урок 6.....	31
Урок 7	36
Урок 8	42
Урок 9	49

С32 Французский язык. *Aménagement foncier* : сборник текстов и упражнений / А. С. Саскевич, Н. А. Серафимович. – Горки : БГСХА, 2021. – 52 с.

Приведены оригинальные тексты, которые сопровождаются заданиями, направленными на обучение чтению специальной литературы на французском языке.

Для студентов, обучающихся по специальностям 1-56 01 01 Землеустройство, 1-56 01 02 Земельный кадастр.

Представленный сборник текстов и упражнений «Aménagement foncier» предназначен для студентов, обучающихся по специальностям 1-56 01 01 Землеустройство, 1-56 01 02 Земельный кадастр.

Он составлен в соответствии с учебной программой и может быть использован как для работы в аудитории под руководством преподавателя, так и для самостоятельной работы студентов по развитию навыков чтения и понимания текстов по специальности на французском языке.

Каждый из 9 уроков включает словарь-минимум с переводом на русский язык, оригинальный французский текст по специальности, а также упражнения на закрепление лексики, на словообразование, на подстановку пропущенных слов и словосочетаний и др. Закрепление лексического минимума обеспечивается его повторяемостью в дополнительных текстах и упражнениях.

aménagement m foncier – землеустройство
 mise f en valeur – внедрение
 techniques pl – технические средства
 code m rural – земельный кодекс
 option f – цель, задача
 préétude f – предварительное изучение
 réflexion f – обсуждение
 mettre en évidence – выявлять
 alimentation f en eau – водоснабжение
 outils pl – (зд.) способы, средства
 remembrement m – объединение
 amiable – полюбовный
 parcellaire m – мелкие участки
 pérennisation f – закрепление
 valorisation f – повышение стоимости
 paysager – ландшафтный
 tourisme m vert – экологический туризм
 zonage m – деление на зоны

L'aménagement foncier, ses tâches et ses buts

L'aménagement foncier a pour but d'assurer la mise en valeur et l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés agricoles ou forestières. Il organise l'utilisation complète, rationnelle et effective des terres, réalise la protection de la terre au moyen de la formation de nouvelles exploitations et la réglementation des exploitations agricoles existantes.

Les principales techniques d'aménagement foncier offrent la garantie du code rural. Elles sont réalisées sous l'autorité de l'Etat et avec le contrôle de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt. Le conseil général a la responsabilité de l'aménagement du département. Il fixe les grandes options, finance les opérations et subventionne les travaux qui en résultent.

Avant d'organiser une nouvelle exploitation on procède à l'étude du terrain, relative à la qualité des sols, au relief, à la flore, au régime des eaux etc. On étudie les possibilités de la mise en valeur de chaque pièce. La pré-

tude d'aménagement permet une réflexion préalable en consultant les élus, la population, les services et les organisations agricoles. Elle met en évidence la situation présente, les intérêts contradictoires (développement communal, besoins agricoles, qualité environnementale), les besoins les plus évidents.

On procède aux travaux d'aménagement. Ces travaux ont pour but de fixer les limites extérieures de l'exploitation, les superficies et les limites des diverses pièces ainsi que de définir certaines unités au sein de l'exploitation (secteurs de production, équipes). On dresse le projet du système d'alimentation en eau, on choisit l'emplacement des locaux d'usage, on trace le réseau routier, on fixe les limites des champs, des pâturages, on prend les mesures pour prévenir l'érosion du sol et pour protéger les superficies ensemencées des vents secs. Outre cela on résout les problèmes concernant l'organisation des terres agricoles et des assolements, l'organisation du territoire des assolements.

En analysant ainsi les problèmes de l'aménagement foncier nous pouvons détacher deux espèces d'aménagement – l'aménagement foncier s'effectuant entre les exploitations et celui qui se réalise au sein d'une exploitation agricole.

Les techniques d'aménagement permettent de maintenir une agriculture performante, d'entretenir les milieux naturels et d'aménager les territoires. Pour ces buts des outils variés et adaptés à chaque cas sont utilisés: remembrement; remembrement-aménagement; réorganisation foncière; remembrement forestier; aménagement foncier agricole et forestier; échanges amiables; réglementation des boisements. Ces aménagements ont pour finalité de restructurer le parcellaire des exploitations agricoles, de permettre une gestion hydraulique efficace et une organisation des espaces naturels et ruraux.

On distingue de différentes fonctions de l'aménagement foncier. Les fonctions économiques comprennent l'exploitation agricole plus performante, l'économie de temps et baisse des coûts, la pérennisation des activités agricoles, les qualités des produits, la valorisation du patrimoine. Les fonctions environnementales telles que la protection des eaux et des sols (haies, bandes enherbées, etc...), la préservation de la biodiversité sont aussi importantes que les fonctions paysagères: réorganisation des paysages, protections contre les intempéries, tourisme vert.

L'aménagement foncier est un outil d'aménagement du territoire ayant pour objet majeur l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés

agricoles, notamment grâce à une restructuration parcellaire. En fonction des conditions locales, deux modes principaux d'aménagement peuvent être envisagés, les procédures étant légèrement différentes: le remembrement et la réorganisation foncière.

Le Conseil Général assure l'ensemble des études et finance par conséquent la totalité de celles-ci. Il subventionne les travaux connexes découlant de la procédure d'aménagement en fonction d'un zonage départemental. Pour des opérations plus modestes, les propriétaires peuvent recourir à des procédures dites «échanges d'immeubles ruraux».

o

1. Comment est le but de l'aménagement foncier? 2. Au moyen de quoi réalise-t-il l'utilisation des terres? 3. Qui fixe les grandes options et finance les opérations? 4. A quoi la préétude d'aménagement est-elle destinée? 5. Quels sont les travaux d'aménagement? 6. Qu'est-ce qui permet de maintenir une agriculture performante? 7. Quels sont les outils utilisés pour ces buts? 8. Qu'est-ce que ces aménagements ont pour finalité? 9. Quelles sont les fonctions de l'aménagement foncier? En quoi consistent-elles? 10. En fonction de quoi sont envisagés les modes principaux d'aménagement? 11. Qui assure et finance l'ensemble des études?

) avoir pour but, la formation de nouvelles exploitations, sous l'autorité de l'État, fixer les grandes options, permettre une réflexion préalable, procéder aux travaux d'aménagement, choisir l'emplacement des locaux d'usage, tracer le réseau routier, détacher deux espèces d'aménagement, restructurer le parcellaire des exploitations agricoles, différentes fonctions de l'aménagement, protection contre les intempéries, on distingue, la valorisation du patrimoine, assurer l'ensemble des études, comprendre l'exploitation plus performante.

b)

условия эксплуатации, основные технические средства землеустройства, отвечать за землеустройство департамента, изучение участка, интересы различных сторон, установить внешние границы хозяйства, определить некоторые объекты внутри хозяйства, принимать меры по эрозии почв, поддерживать успешное земледелие, организация природных и сельских ландшафтов, экономия времени и снижение цен, местные условия, основные способы землеустройства, прибегнуть (обратиться) к так называемому методу.

4.

une assurance, une réglementation, un aménagement, une fixation, une étude, une permission, une réflexion, une définition, une usage, un tracement, une protection, un détachement, un entretien, une préservation, une distinction, une amélioration.

1. L'aménagement foncier organise ... complète des terre. 2. Les principales techniques d'aménagement foncier sont ... sous ... de l'Etat. 3. Le conseil général a ... de l'aménagement du 4. On procède à ... du terrain avant d'organiser une nouvelle 5. La préétude d'aménagement met en évidence ... présente. 6. Le but de ces travaux est de ... les limites ... de l'exploitation. 7. On choisit ... des locaux d'usage, on ... le réseau 8. On résout les problèmes ... l'organisation des terres agricoles et des assolements. 9. Deux modes d'aménagement peuvent être envisagés ... conditions locales. 10. Le Conseil général ... l'ensemble des études et les

:

en particulier, ainsi, au moyen de, grâce à, au sein de, en partie, en fonction de, de la part de, à l'aide de, selon, tout d'abord, par ailleurs, notamment, de même.

от лица, благодаря, в частности, частично, в зависимости от, с помощью, посредством, внутри, таким образом, прежде всего, согласно, также, кроме того, особенно.

1. Personne ne pouvait résoudre ce problème. 2. Nul n'a encore visité cette planète. 3. La plupart des paysans n'avait aucune idée de ce Code foncier. 4. Certains affirment que la vie est possible sur Mars. 5. Chacun doit savoir que toute construction, industrielle ou agricole, exige l'utilisation de la géodésie d'ingénieur. 6. Quelqu'un a déjà entrepris ces recherches. 7. Sur vingt plans quelques-uns n'étaient pas bien fait. 8. Les mesures géodésiques sont telles que je vous les ai décrit. 9. Aucun de nous ne pouvait rien comprendre sur ce projet. 10. On doit bien reconnaître l'objet capital de la géodésie supérieure.

8.

1. on procède	a. fixe les grandes options
2. le conseil général	b. la situation présente
3. ces travaux ont	c. l'emplacement des locaux d'usage
4. on prend des mesures	d. aux travaux d'aménagement
5. la préétude met en évidence	e. pour but de fixer
6. on choisit	f. pour prévenir
7. l'aménagement foncier	g. organise l'utilisation des terres
8. la topographie est l'art	h. comprennent l'exploitation
9. les fonctions économiques	i. de décrire un lieu
10. les propriétaires peuvent	j. recourir à des procédures

9.

L'aménagement foncier, ses tâches, ses buts

L'aménagement foncier organise l'utilisation complète, rationnelle et effective des terres, il réalise la protection de la terre au moyen de la formation de nouvelles exploitations du sol, la réglementation des exploitations agricoles existantes, la création des exploitations du sol des entreprises, non agricoles (industrielles, de transport etc).

Avant d'organiser une nouvelle exploitation on procède à l'étude du terrain, relative à la qualité des sols, au relief, à la flore, au régime des eaux etc. On étudie les possibilités de la mise en valeur de chaque pièce.

Ensuite on procède aux travaux d'aménagement. Ces travaux ont pour but de fixer les limites extérieures de l'exploitation, les superficies et les limites des diverses pièces ainsi que de définir certaines unités au sein de l'exploitation (secteurs de production, équipes).

On dresse le projet du système d'alimentation en eau, on choisit l'emplacement des locaux d'usage, on trace le réseau routier, on fixe les limites des champs, des pâturages, on prend les mesures pour prévenir l'érosion du sol et pour protéger les superficies ensemencées des vents secs. Outre cela on résout les problèmes concernant l'organisation des terres agricoles et des assolements, l'organisation du territoire des assolements.

En analysant ainsi les problèmes de l'aménagement foncier socialiste nous pouvons détacher deux espèces d'aménagement – l'aménagement foncier s'effectuant entre les exploitations et celui qui se réalise au sein d'une exploitation agricole.

1.

représentation f – представительство

remonter à – вести свое начало от

voire – даже

recul m – отступление

déclin m – упадок

libre-échangiste – свободная торговля

amorcer – начинать

législateur m – законодательная власть

CEE (Communauté économique européenne) – ЕЭС (Европейское экономическое сообщество)

preneur m – потребитель, арендатор

abandon m – отказ

devanciers pl – предки

rendre – (зд.) делать

fermage m – сдача в аренду

La propriété foncière

L'histoire de la propriété, de la propriété foncière en particulier, dit beaucoup sur une société, son fonctionnement, son organisation, sa dynamique. Le concept même de propriété est d'ailleurs très divers dans sa définition juridique, son contenu, les modes d'organisation et de fonctionnement des marchés, sa place dans les stratégies familiales et, enfin et surtout, dans les représentations dont il fait l'objet.

L'instauration du droit de propriété foncière sur les terres en France remonte à la révolution de 1789 et au Code civil. Sous l'Ancien Régime, au contraire, la propriété foncière était subordonnée aux usages collectifs de la communauté rurale.

L'évolution de la propriété foncière résulte de trois mouvements qui se conjuguent: le recul, voire le déclin de la grande propriété foncière, le renforcement de la propriété foncière des agriculteurs modernisés, le développement d'une petite propriété foncière de non-agriculteurs.

Amorcé dès la fin du XIX^e siècle, à l'époque libre-échangiste, le déclin de la grande propriété foncière s'est renforcé depuis 1945, date à laquelle le prix des fermages a été limité par le législateur à son niveau d'avant la der-

nière guerre mondiale. L'investissement foncier est de moins en moins rentable. Le rapport entre le prix des fermages et la valeur du sol, dont le prix ne cesse de monter, diminue de plus en plus. Cette baisse est générale dans tous les pays de la C. E. E. L'extension des droits du preneur, jointe à cette mauvaise rentabilité, rend le placement foncier moins attractif, ce qui explique l'abandon de la grande propriété foncière et l'échec relatif des tentatives de création d'une nouvelle propriété sociétaire (groupement foncier agricole).

Le renforcement de la propriété foncière des agriculteurs modernisés est net. Globalement, les surfaces en faire-valoir direct restent à peu près constantes, alors que les agriculteurs sont deux fois moins nombreux qu'à l'issue de la Seconde Guerre mondiale; c'est dire que chacun d'eux possède en moyenne deux fois plus de terres en propriété que ses devanciers. Cela n'a pu se réaliser que par des achats considérables faits par les agriculteurs sur le marché foncier. Ce mouvement d'appropriation a reçu le soutien de la politique agricole des structures d'Etat depuis 1960 S.A.F.E.R. (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural).

Le développement d'une petite propriété foncière de non-agriculteurs, héritiers de la propriété paysanne, issus le plus souvent de la paysannerie pauvre qui a été éliminée au cours du processus de modernisation des exploitations, est particulièrement bien implanté dans les régions de petite agriculture en faire-valoir direct (montagne et régions viticoles) et dans les zones susceptibles de se construire (périurbaines ou touristiques). Cette situation s'explique par la possibilité de cumul d'activités, mais surtout par la hausse soutenue du prix de la terre. Les agriculteurs contraints de partir conservent la propriété de leurs terres, qu'ils louent à leurs voisins.

2.

a) la propriété foncière, la communauté rurale, le déclin de la grande propriété foncière, le prix de fermage, le prix ne cesse de monter, l'abandon de la grande propriété foncière, les surfaces en faire-valoir direct, des achats considérables, les héritiers de la propriété paysanne, au cours du processus de modernisation des exploitations, la possibilité de cumul d'activités, les agriculteurs contraints de partir.

b) вести свое начало от, три движения, укрепление земельной собственности, довоенный уровень, расширение прав арендаторов, попытки создания, земельный рынок, поддержка сельскохозяйственной политики, выходцы из бедного крестьянства, регионы мелкого земельного, непрерывное повышение цен на землю.

3.

1. A quelle date remonte l'instauration du droit de propriété foncière sur les terres en France? 2. De quels trois mouvements de l'évolution de la propriété foncière s'agit-il dans ce texte? 3. Quand le déclin de la grande propriété foncière s'est-il renforcé? 4. Pourquoi le placement foncier est-il devenu moins attractif? 5. Les surfaces en faire-valoir direct restent-elles constantes? 6. Combien de terre en moyenne chaque agriculteur possède-t-il en comparaison avec ses devanciers? 7. Est-ce que ce mouvement d'appropriation a reçu le soutien? 8. Comment est l'origine du développement d'une petite propriété foncière de non-agriculteurs? 9. Quelles sont les conséquences du processus de modernisation des exploitations? 10. Les agriculteurs contraints de partir à qui louent-ils leurs terres?

la notion (§1), dater (§2), l'utilisation, provenir (§3), consolider, l'essor, baisser (§4), interpréter, avoir (§5), accomplir, obtenir, écarter (§6), introduire, s'en aller, affermer.

5.

1. En France la date de l'instauration du droit de ... sur les terres remonte à la Révolution de 1789 et au 2. La propriété foncière était subordonnée aux ... collectifs de la communauté 3. Le prix des ... a été limité par le ... à son niveau d'avant guerre. 4. Le rapport entre le ... des fermages et la ... du sol diminue de plus en plus. 5. L'extension des droits du ... rend le placement foncier moins 6. Chaque agriculteur possède en moyenne deux fois plus de ... que ses 7. Ce mouvement d' ... a reçu le soutien de la politique agricole de l'Etat. 8. Cette situation s'explique par la ... de cumul d'activités. 9. Les agriculteurs louent leur ... à ... voisins. 10. L'évolution de la propriété foncière ... de trois mouvements.

fermages, valeur, possibilité, législateur, preneur, devanciers, leurs, propriété foncière, attractif, appropriation, Code civil, résulte, terre, usages, rurale, terres, prix.

6.

:

la stratégie familiale; le collectif rural; le développement local; le régime spécial; un nouvel espace, un intérêt public; une politique générale, un échec relatif, un achat considérable, le marché foncier.

1. Право собственности на землю во Франции ведет свое начало от революции 1789 года.

2. Стоимость земли не прекращает возрастать.
 3. Земледельцев стало в два раза меньше, чем (на исходе) Второй мировой войны.
 4. Присвоение земель получило поддержку сельскохозяйственной политики государства.
 5. Развитие земельной собственности является результатом трех движений, которые переплетаются между собой.
 6. Упадок крупного землевладения начался с 1945 года.
 7. Цена аренды земли была снижена властью до довоенного уровня.
 8. Это снижение цены является общим для всех стран Европейского Экономического Сообщества.
 9. Каждый землевладелец имеет в два раза меньше земли, чем его предки.
 10. Земледельцы сохраняют их собственность на землю, сдавая ее в аренду своим соседям.
- 8.**

L'archaïsme colonial du régime de la propriété

Le régime de la propriété foncière actuellement en vigueur est fondé sur la loi 14/63 du 8 mai 1963. Mais celle-ci ne faisait que reprendre le régime instauré par le système colonial à la fin du XIX^{ème} siècle, tout en renforçant les moyens de contrôle de l'administration sur l'utilisation du sol. Une telle option était logique pour le jeune Etat indépendant qu'était alors le Gabon. D'autant que dans ce pays de forêts, il n'existait pas de traces vivantes d'un régime de propriété précoloniale comme ceux que l'on rencontre dans les pays africains ayant eu d'anciennes traditions d'exploitation agricole des terres. Ce système, à l'opposé de celui qui s'applique dans les pays européens, commence par poser le principe que la population ne dispose d'aucun droit sur le sol autres que ceux qui lui seront accordés par l'Etat. Au lieu d'avoir une propriété générée "par le bas", fondée d'une part sur la prescription (une occupation paisible de fait se transforme, au delà du délai de prescription, en propriété de droit) et d'autre part sur la preuve de la date de l'acquisition (auprès d'un ancien propriétaire pour lequel la prescription avait déjà joué), ici la propriété est générée "par le haut", c'est-à-dire par l'Etat qui se déclare premier propriétaire du territoire et accorde souverainement des titres de propriété en détachant des terrains de son domaine. L'article 40 de la loi de 1963 exclut d'ailleurs formellement que la prescription puisse être

créatrice de droit, c'est-à-dire qu'une occupation de fait puisse, avec le temps, se transformer en situation de droit. L'Etat est censé créer la propriété ex-nihilo. Et comme il a le souci de mettre en valeur le territoire, il n'attribue d'abord la propriété que de façon conditionnelle, à charge pour le bénéficiaire de cette attribution provisoire de mettre en valeur le terrain avant de se voir reconnaître un titre de propriété définitif, après que cette mise en valeur aura été vérifiée par l'administration. La dynamique d'un tel système, dans un pays qui a les moyens de disposer d'une administration assez nombreuse, est de renforcer les moyens de contrôle par l'administration de la mise en valeur effective du sol en provoquant un alourdissement progressif du système. C'est le cas, par exemple, au Gabon, de la réalisation d'un second bornage de la parcelle en fin de procédure, destiné à vérifier si le bornage initial n'a pas été modifié.

L'attribution de la propriété devient une sorte de récompense qui ne peut être obtenue qu'à la suite d'un long parcours d'obstacles au cours duquel le requérant aura fallu multiplier les démarches et les sollicitations.

9.

1. la propriété foncière est fondée
2. le régime instauré
3. tout en renforçant les moyens de contrôle
4. les pays ayant eu d'anciennes traditions
5. fondée d'une part sur la prescription
6. en détachant des terrains de son domaine
7. cette mise en valeur aura été vérifiée par
8. en provoquant un alourdissement progressif du système
9. destiné à vérifier si le bornage initial n'a pas été modifié
10. le requérant aura fallu multiplier
11. lui seront accordés par l'Etat

3

1.

matière f – предмет
dimension f – 1. размер; 2. измерение
diviser – разделять, делить
rétablir – восстанавливать, улучшать
dérayure f – межа, борозда

inondation f – наводнение, разлив
mesure f – 1. измерение; 2. мера
génie civil m – гражданское строительство
construction f – строение, постройка
tracement m – нанесение чертежа
portion f – часть, доля
courbe – кривой
repère m – метка, зарубка
canevas m – канва, основа
traiter de la représentation – давать представление
levé m – съемка
barrage m – плотина
verser – сыпать, насыпать
pente f – склон, спуск
obliger – обязывать, заставлять
se servir – пользоваться
propriété f – свойство, особенность

Matière et importance de la géodésie

La géodésie est la science qui étudie la forme et les dimensions de la Terre, les méthodes des mesures sur le terrain et les méthodes de la représentation de la surface terrestre sous forme de plans, de cartes et de profils.

La géodésie est un mot grec qui signifie en français "je divise la terre". Elle est une science dont l'origine est liée aux besoins pratiques de l'homme. Par exemple, on sait qu'il y a sept mille ans on utilisait les méthodes géodésiques en Egypte pour rétablir les dérayures des terrains après l'inondation dans la vallée du Nil.

Actuellement la géodésie se divise en plusieurs disciplines: géodésie supérieure, géodésie d'ingénieur, photographie aérienne, topographie, topométrie etc.

L'objet capital de la géodésie supérieure consiste à déterminer la forme et les dimensions de la Terre. Pour résoudre ces problèmes on utilise aujourd'hui à côté des réseaux géodésiques de base les mesures effectuées à partir des vaisseaux cosmiques, les études astronomiques et les méthodes de la gravimétrie.

Toute construction, industrielle ou agricole, du génie civil ou militaire - exige l'utilisation de la géodésie d'ingénieur. Les mesures géodésiques sont absolument nécessaires aux tracements des canaux, des routes, des métros,

des câbles électriques, des lignes de communication etc. La construction de n'importe quel objet est précédée par l'étude topographique du terrain et l'établissement d'un plan topographique.

Les questions liées à la représentation d'une portion de la surface terrestre sous forme de cartes et de plans sont l'objet de la géodésie et de la topographie. Les méthodes de la géodésie permettent de transformer la surface courbe de la terre en un plan et puis de placer sur ce plan un certain nombre de repères, dits points géodésiques, bien fixés et marqués sur le terrain. Ces points constituent le canevas de la carte ou bien du plan.

La topographie est la technique qui s'appuyant sur les points géodésiques traite de la représentation de la forme du sol et des détails qui s'y trouvent. La topographie comprend deux disciplines – la topométrie qui est la technique d'exécution des mesures du terrain et la topologie ou science des formes de ce terrain.

Lorsque les procédés de levés comportent exclusivement des mesures géométriques, l'opération prend le nom de topométrie. En génie civil, par exemple, l'ingénieur de travaux a surtout à effectuer des levés topométriques.

L'étude des méthodes et des processus de la représentation de grands territoires de la surface terrestre sous forme de cartes se rapporte à la cartographie. Actuellement on établit les plans et les cartes sur les vastes territoires en utilisant les méthodes de la photographie aérienne.

L'application de la géodésie est nécessaire au cours de l'organisation et l'aménagement des terres, des entreprises agricoles, de la réalisation du cadastre, de la réforme agraire, au cours de la construction des barrages, des travaux de bonification et d'irrigation des terres. Pendant les recherches d'eau les travaux géodésiques donnent la possibilité de déterminer les bassins versant les pentes, les altitudes et les différences de niveaux.

La géodésie se développe en liaison étroite avec d'autres sciences. Les mathématiques donnent à la géodésie des moyens d'analyse et des méthodes de calcul des résultats des mesures. La physique est à la base des appareils optiques et des instruments de mesures géodésiques. La géodésie est étroitement liée à la géographie, à la géologie et surtout à la géomorphologie. La représentation graphique des plans ou des cartes exige l'étude des méthodes de dessin topographique. L'emploi de photos aériennes dans la géodésie nécessite la connaissance de la photographie.

Les conditions d'aujourd'hui obligent l'ingénieur à avoir une solide formation géodésique. Les projets du génie civil sont accomplis d'après les plans topographiques; pour savoir s'en servir il faut l'apprendre à lire et

connaître ses propriétés. Pendant la projection il peut arriver que le terrain n'est pas assez bien représenté sur le plan. Dans ce cas il faut savoir faire le levé détaillé du terrain. Mais il faut connaître la topographie pour y réussir.

Le but essentiel des travaux géodésiques est d'établir des plans, des cartes, des profils. Les hydrotechniciens et les bonificateurs, les constructeurs et les géologues, les prospecteurs et les spécialistes de l'exploitation forestière, aussi bien que les agronomes et les spécialistes qui s'occupent des travaux d'organisation agricole s'en servent largement. On dit souvent que "les cartes sont les yeux de l'armée".

Dans l'agriculture on fait des recherches botaniques et des recherches de sol, on projette des systèmes d'irrigation et d'assèchement, on élabore des mesures sur l'érosion en utilisant les plans et les cartes topographiques. Tout cela est possible grâce aux plans, cartes et profils qui contiennent une information large et véridique de la surface terrestre et des objets disposés sur la Terre.

Apprendre à extraire l'information et savoir s'en servir, apprendre à travailler avec la carte et y effectuer des mesures, pouvoir "lire" la carte est le but principal de l'étudiant.

3.

a) la science qui étudie; signifier en français; pour rétablir des dérayures des terrains; déterminer la forme et les dimensions de la Terre; à côté des réseaux géodésiques de base; le tracement des canaux et des routes; les questions liées à la représentation d'une portion de la surface terrestre; les points constituant le canevas de la carte; la technique d'exécution des mesures du terrain; en utilisant les méthodes de la photographie aérienne; pendant les recherches d'eau; en liaison étroite; exiger l'étude des méthodes de dessin topographique; les projets du génie civil; il faut savoir faire le levé du terrain.

б) представление земной поверхности в виде планов и карт; связанные с практическими потребностями человека; геодезические измерения; строительство любого объекта; преобразовывать неровную поверхность; давать представление о форме почвы; выполнять съемку; применение геодезии; давать возможность; способы анализа и методы подсчета результатов измерений; нынешние условия обязывают инженеров; может случиться; проекты гражданского строительства; основа оптических приборов; изучение методов; мелиорация и орошение земель.

1. La géodésie qu'est-ce qu'elle étudie?
2. Qu'est-ce que le mot "la géodésie" signifie en français?
3. Quand a-t-on commencé à utiliser les méthodes géodésiques en Egypte?
4. La géodésie supérieure à quoi sert-elle?
5. Quelles branches exigent l'utilisation de la géodésie d'ingénieur?
6. Quel est l'objet de la géodésie et de la topographie?
7. Comment s'appelle la représentation de grands territoires de la surface terrestre sous forme de cartes?
8. A quoi l'application de la géodésie est-elle nécessaire?
9. En liaison de quelles sciences se développe la géodésie?
10. L'ingénieur moderne quelle formation doit-il avoir pour répondre aux besoins des conditions d'aujourd'hui?

- | | |
|---------------------------------|--|
| 1. la géodésie | a. constituent le canevas |
| 2. l'objet capital | b. se rapporte à la cartographie |
| 3. les procédés de levés | c. se divise en plusieurs disciplines |
| 4. l'étude des méthodes | d. consiste à déterminer |
| 5. l'application de la géodésie | e. comportent des mesures |
| 6. les points | f. est nécessaire au cours de |
| 7. la physique | g. exige l'étude des méthodes |
| 8. la représentation graphique | h. permettent de transformer la surface |
| 9. les méthodes de la géodésie | i. traite de la représentation de la forme |
| 10. la topographie | j. est à la base |

6.

1. La représentation de la surface terrestre sous forme de
2. Au cours de l'organisation et l'aménagement des terres
3. En liaison étroite avec d'autres sciences...
4. A partir de vaisseaux cosmiques...
5. A côté des réseaux géodésiques...
6. La construction de n'importe quel objet
7. Les projets sont accomplis d'après les plans...
8. La forme de la Terre ainsi que la recherche ...
9. On fait le levé à l'aide de

7.

a) étudier, signifier, utiliser, rétablir, se diviser, déterminer, exiger, permettre, comprendre, effectuer, établir, nécessiter, obliger, accomplir, connaître;

b) définir, savoir, réclamer, employer, examiner, restituer, classer (partager), renfermer, fonder, exécuter, réaliser, autoriser, exiger, remettre, notifier.

8.

e

1. La science qui étudie la forme et les dimensions de la Terre s'appelle géodésie.

2. La géodésie se divise en plusieurs disciplines parmi lesquelles on peut citer la géodésie supérieure, d'ingénieur etc.

3. Toute construction industrielle ou agricole dont il s'agit dans ce texte exige l'utilisation de la géodésie d'ingénieur.

4. Les points qu'on utilise pour placer sur le plan un certain nombre de repères constituent le canevas de la carte ou bien du plan.

5. Les travaux géodésiques dont l'importance est évidente sont obligatoires pendant les recherches d'eau.

6. La topographie traite de la représentation de la forme du sol et des détails qui s'y trouvent.

7. Les instruments à l'aide desquels on peut effectuer les mesures géodésiques sont nombreux.

8. L'emploi de photos aériennes dont la géodésie a besoin exige la connaissance de la photographie.

9. Le levé géodésique est un ensemble d'opérations de mesures à la suite desquelles on obtient des données nécessaires à l'établissement des plans, des cartes etc.

10. La géodésie à laquelle nous nous sommes intéressés se développe en liaison étroite avec d'autres sciences.

L'utilisation de la géomatique en agriculture

Grâce à la géomatique¹, il est actuellement possible pour les agriculteurs d'adapter leurs pratiques culturales en tenant compte de la variabilité interne d'une même parcelle.

La géomatique est définie comme une discipline ayant pour objet la gestion des données à référence spatiale et qui fait appel aux sciences et aux technologies reliées à leur acquisition, leur stockage, leur traitement et leur diffusion.

La géomatique, par ses disciplines fondamentales (photogrammétrie,

géodésie, systèmes d'information à référence spatiale, cartographie numérique, télédétection, législation foncière) et les sciences qui y sont connexes (informatique, physique, mathématiques, droit, sciences cognitives), offre aux agriculteurs et opérateurs en relation avec le monde agricole des méthodes numériques d'acquisition de données à référence spatiale, de représentation, de stockage, de traitement et de diffusion d'information spatiale et elle offre un support à la prise de décision.

Les technologies géomatiques, utilisées dans le cadre de l'agriculture de précision, permettent aux agriculteurs d'être plus opérationnel dans leurs pratiques culturales au sein d'une même parcelle. Car, en effet, le plus important en agriculture de précision est de pouvoir identifier à quels endroits dans le champ on retrouve les différentes variations dans le type de sols, le rendement et les paramètres de fertilisation. L'objectif est de subdiviser le territoire, en parties homogènes, pour mieux le gérer. Il est donc important de bien positionner les parcelles ainsi que les échantillons et autres informations recueillies aux champs. Ainsi les technologies géomatiques considérées sont: le positionnement géographique avec un système de positionnement par satellite (GPS). Ce système permet de positionner la machinerie agricole pendant le travail et les informations collectées sur les parcelles les capteurs de télédétection satellitaire, aéroportés et embarqués ainsi que les capteurs de rendement. Ceci offre la possibilité de collecter des informations intra-parcellaires à différentes échelles et sans être en interaction directe avec les surfaces ou objets observés un Système d'Information Géographique (SIG). Il est utilisé pour la gestion géoréférencée des informations parcellaires, la production de cartes et le support à la décision.

¹La géomatique – геоматика – наука об измерениях на земной поверхности.

4

lieu m – место, точка
cours d'eau m – река, водоем
clôture f – ограждение, решетка
recueillir – собирать
dresser – составлять
joindre – соединять
levé m – съемка

longitude f – долгота
latitude f – широта
échelle f – масштаб
surface de référence f – уровенная поверхность
courbe de niveau f – горизонталь
hachures f pl – бергштрих
calvaire m – холм с крестом, распятие
rond m – круг, кружок, кольцо
légende f – объяснительный список условных обозначений
altimétrie f – измерение высот
tracer – наносить
réunir – соединять
altitude f – высота
2.

Les plans

La topographie est l'art de décrire un lieu à l'aide d'un plan. Elle a pour but de représenter la configuration d'un terrain avec tous les détails qui se trouvent à sa surface (constructions, chemins, cours d'eau, clôtures etc.). Elle recueille sur ce terrain les éléments nécessaires pour dresser de ces éléments le plan.

Ces éléments sont les distances des points entre eux ou d'un point à une ligne (par exemple, d'un point à la bordure de trottoir et les angles qui forment entre elles les lignes qui joignent certains de ces points). La mesure de ces distances et de ces angles constitue "le levé du plan".

On définit sur la surface terrestre la position d'un point à l'aide de la longitude et de la latitude. Ces deux chiffres s'appellent les coordonnées géographiques d'un point. On nomme ces lignes imaginaires "méridiens" et "parallèles" qui figurent sur les cartes sous forme de droites ou de courbes. Sur les plans on ne trace pas les méridiens et les parallèles. On n'indique que la direction du Nord pour bien s'orienter.

Quand on recueille sur le terrain les éléments nécessaires (distances et angles) on procède à dresser le plan. Établir un plan topographique c'est représenter à une échelle réduite l'ensemble des détails du terrain sur la surface horizontale de référence. Généralement on adopte comme surface de référence le niveau moyen des mers que l'on suppose prolongé sous les terres et qu'on appelle "niveau zéro".

La lecture d'un plan ou d'une carte en courbes de niveau nécessite une

assez grande expérience et différents procédés ont été recherchés pour faciliter cette lecture. L'un d'eux a consisté à faire des hachures perpendiculaires à ces courbes de niveau.

Pour établir un plan on utilise encore des signes conventionnels. Ces signes sont des dessins dont la forme et les dimensions ont une signification bien définie (exemple: une croix pour un calvaire, un semis de petits ronds et des points irréguliers pour un bois etc.). Des signes conventionnelles complètent les documents. Sur un plan doivent figurer l'échelle utilisée, la légende des signes conventionnels employés, la direction du Nord, si cela est possible.

Le rapport constant entre les longueurs qui figurent sur le dessin et les longueurs qui correspondent sur le terrain est appelé "échelle du plan". Un plan au 1/1000^e est donc de 1000 fois plus petit que le terrain. Un millimètre sur le dessin, représente 1000 mm ou 1 m du terrain. En mesurant sur le plan à l'échelle la distance entre deux points on peut donc connaître leur distance sur le terrain.

Les détails topographiques représentés sur les plans sont de deux natures: où ils représentent les contours des objets du sol, tels que routes, chemins de fer, canaux, constructions, cours d'eaux, lacs, bois, carrières, limites de propriétés etc. et se nomment la planimétrie, où ils représentent le relief du sol et sont nommés l'altimétrie.

La représentation du relief sur le sol est connue depuis bien longtemps. Le mode de représentation plus complet consiste à tracer sur le document des courbes de niveau. Les courbes de niveau s'appellent les lignes réunissant tous les points du terrain situés à la même altitude.

1. Quel est le but de la topographie? 2. Pourquoi recueille-t-on les éléments nécessaires sur le terrain? 3. A l'aide de quoi définit-on la position d'un point sur la surface terrestre? 4. Comment s'appellent la longitude et la latitude? 5. Comment figurent-elles sur les cartes? 6. Quand procède-t-on à dresser le plan? 7. Qu'est-ce que c'est que dresser (établir) un plan? 8. Qu'adopte-t-on comme surface de référence? 9. Ou'est-ce qui est plus petit – le terrain ou le plan? 10. Combien de millimètres représentent 1000 m du terrain sur le dessin?

4. -

Décrire un lieu à l'aide, la géodésie a pour but, dresser le plan, représenter un terrain, mesurer la distance, définir un point, tracer des droites et des courbes, recueillir sur le terrain les éléments nécessaires, représenter à une

échelle réduite, établir une carte, définir le niveau moyen des mers, un plan est de 100 fois plus petit que, le mode de représentation consiste à, réunir tous les points du terrain.

1. decrier	a. la configuration d'un terrain
2. représenter	b. de ces éléments le plan
3. dresser	c. certains de ces points
4. mesurer	d. la forme et les dimensions
5. définir	e. la distance entre deux points
6. joindre	f. un lieu à l'aide d'un plan
7. tracer	g. le niveau moyen des mers
8. établir	h. des courbes de niveau
9. adopter	i. sur le terrain les éléments nécessaires
10. recueillir	j. la position d'un point

1. La topographie est l'art de ... à l'aide d'un plan. 2. La topographie ... de représenter la surface d'un terrain. 3. La topographie ... sur le terrain les éléments nécessaires. 4. On ... sur la surface terrestre la position d'un point à l'aide de la longitude et de la latitude. 5. ... c'est représenter à une échelle réduite l'ensemble des détails. 6. On adopte comme ... le niveau moyen des mers. 7. Le rapport constant entre les longueurs sur ... et ... qui correspondent sur le terrain est appelé 8. Un millimètre sur le dessin ... 1000 mm ou 1 m du terrain. 9. Les détails topographiques qui ... le relief du ... sont nommés altimétrie. 10. ... du relief sur ... est connue depuis bien longtemps. 11. ... s'appellent les lignes qui ... tous les points du terrain situés à la même altitude.

-

1. La topographie représente la configuration d'un terrain avec tous les détails qui se trouvent à sa surface. 2. Elle dresse de ces éléments du terrain le plan. 3. On définit sur la surface terrestre la position d'un point à l'aide de la longitude et de la latitude. 4. La longitude et la latitude sont des coordonnées géographiques d'un point. 5. Elles sont représentés sur les cartes sous forme de droites ou de courbes. 6. Établir un plan topographique c'est représenter à une échelle réduite l'ensemble des détails du terrain. 7. On

adopte comme surface de référence le niveau moyen des mers. 8. Le rapport constant entre les longueurs du dessin et les longueurs sur le terrain est appelé échelle du plan. 9. Un millimètre sur le dessin représente 1000 mm ou 1 m du terrain. 10. La représentation du relief sur le sol est connue depuis bien longtemps. 11. Le relief du sol est représenté à l'aide des courbes de niveau.

1. Геодезия или топография изучает методы изображения небольших участков поверхности Земли на плоскости. 2. Она собирает на местности все необходимые сведения для составления плана. 3. На поверхности Земли мы определяем положение какой-либо точки с помощью долготы и широты. Широта и долгота являются географическими координатами точки. 4. Планом называется уменьшенное и подробное изображение на бумаге горизонтальной проекции небольшого участка местности. 5. Составить план – это значит изобразить в уменьшенном масштабе совокупность предметов, находящихся на ровной поверхности. 6. За ровную поверхность принимают уровень воды Мирового океана. 7. Отношение длины отрезка линии на плане к длине соответствующего отрезка линии на местности называется масштабом плана. 8. Один миллиметр на плане соответствует 1000 мм или 1 метру на местности. 9. Рельеф местности представлен на плане в виде горизонталей. 10. Горизонталями называются линии, которые соединяют все точки, расположенные на одной высоте.

même

1. Ces lignes réunissent tous les points du terrain situés à la même altitude. 2. Ces éléments sont les distances des points entre eux-mêmes ou d'un point à une ligne. 3. Leur forme et leurs dimensions ont même des significations bien définies. 4. Sur ce même plan doivent figurer l'échelle utilisée et la légende des signes conventionnels employés. 5. On indique en même temps la direction du Nord pour bien s'orienter. 6. La lecture d'un plan et d'une carte en courbe de niveau nécessite tout de même une assez grande expérience. 7. Sur les plans on ne trace pas les méridiens et les parallèles, cela s'entend de soi-même. 8. La mesure de ces distances de même que de ces angles constitue "le levé du plan".

Présent, Passé composé, Imparfait, Futur simple.

1. La topographie (représenter) la configuration d'un terrain avec tous les détails qui (se trouver) à sa surface. 2. On (définir) souvent sur la surface

terrestre la position d'un point à l'aide de la longitude et de la latitude. 3. Les courbes de niveau (s'appeler) les lignes qui (réunir) tous les points du terrain situés à la même altitude. 4. Les spécialistes de cette époque lointaine (connaître) déjà comment représenter le relief sur le sol. 5. Bientôt beaucoup de signes conventionnels (compléter) ces documents. 6. Dans une semaine sur ce plan (devoir) figurer la direction du Nord. 7. L'année passée elle (recueillir) sur ce terrain les éléments nécessaires pour dresser le plan. 8. Il y a deux jours on (établir) un plan topographique pour représenter à une échelle réduite l'ensemble des détails de ce terrain.

11.

Notion de plan, de carte et de profil

Les plans et cartes topographiques sont des représentations planes à une certaine échelle de la projection orthogonale cotée des détails naturels (rivières, montagnes, bois), artificiels (routes, canaux, constructions) et conventionnels (limites administratives, courbes de niveau, etc.) de la surface de la terre.

En quoi se diffèrent la carte et le plan? La différence principale consiste en ce qui suit:

1) le plan est la représentation plane des projections de petites parcelles de surface terrestre sur un plan horizontal,

la carte étant la représentation des projections de grandes régions de la terre sur une surface sphérique, plane, cylindrique ou conique;

2) les longueurs, les angles et les surfaces des galbes projectés orthogonalement sur une surface horizontale ne sont pas déformés sur le plan tandis que sur la carte où ils représentent une projection sur une surface sphérique, cylindrique, etc. ils sont déformés régulièrement selon les lois mathématiques.

En d'autres termes, l'échelle du plan reste constante pour toutes les parties du plan. Sur les cartes, et en particulier sur celles où est représentée toute la Terre ou une grande partie de sa surface, l'échelle varie non seulement dans les différentes parties de la carte, mais aussi en différentes directions, partant d'un seul point.

On distingue les cartes géographiques à petite échelle (1/1000000 et au-dessous), les cartes topographiques à échelle moyenne (du 1/10000 au 1/500000) et les plans à grande échelle (du 1/5000 et au-dessus).

En général, les géomètres n'ont à établir que des plans à grande échelle,

ne s'étendant que sur une petite zone. A l'intérieur de cette zone on peut considérer que la terre est plane, d'où le nom parfaitement justifié de plan.

Les cartes topographiques destinées à prendre une connaissance détaillée du site établies à de grandes échelles (1/10000, 1/25000) sont par leur qualité très proches des plans.

Le profil est une représentation réduite de la coupe verticale du terrain le long d'une ligne (le plus souvent déformé en échelle verticale). Il peut être établi d'après la carte topographique en utilisant les courbes de niveau ou bien d'après les mesures altimétriques effectuées sur le terrain.

En établissant le projet de différentes constructions et surtout des constructions linéaires (chemins, pipe-lines, lignes de communications et de transmissions électriques) il est nécessaire d'avoir la caractéristique du relief, c'est-à-dire une série d'altitudes le long de la ligne de l'installation.

orthogonal – прямоугольный

altitude f – высота

mesure f – измерение

réduit – уменьшенный

coter – отмечать высоты, про-
ставлять высоты, нумеровать

courbe de niveau f – горизонталь

parcelle f – мелкий участок земли

coupe f – сечение, разрез, профиль

galbe m – контур, очертание, изгиб,

округлость

site m – место, участок, местность,
ландшафт

12.

Une certaine échelle, conventionnel, la différence principale, les angles et les surfaces, tandis que, selon les lois, en d'autres termes, les parties du plan, en particulier, en différentes directions, partant d'un seul point, au-dessous et au-dessus, à l'intérieur de, précédemment, justifié, prendre la connaissance de, le long de.

1. Les plans et les cartes, qu'est-ce que c'est que ça? 2. En quoi se dif-
fèrent-ils? 3. Qu'est-ce qui se passe avec les longueurs et les angles sur une
surface horizontale, sphérique et cylindrique? 4. Quand l'échelle du plan
reste-t-elle constante et quand varie-t-elle? 5. Quelles cartes distingue-t-on?
6. Les géomètres qu'est-ce qu'ils ont à établir? 7. A quoi sont destinées les
cartes topographiques? 8. Quelle représentation du terrain donne le profil?
9. Comment peut-il être établi? 10. Pour quel but est-il nécessaire d'avoir la
caractéristique du relief?

1.

reporter – переносить, перемещать
 rectangulaire – прямоугольный
 quadrillage m – сетка
 correspondre – соответствовать
 régulier – равномерный, точный
 carré m – квадрат
 côté m – сторона
 multiple m – кратное число
 extrémités f pl – крайние точки
 numérotage m – нумерация
 cadre m – рамка, обрамление
 à partir d'une origine – от самого начала
 plan,e – плоский, ровный
 portion f – часть, доля
 distinguer – различать
 numérique – численный, числовой
 numérateur m – числитель
 unité f – единица
 grandeur f – величина
 fraction f – дробь
 dénominateur m – знаменатель
 comparaison f – сравнение
 précision f – точность
 oeil nu m – невооруженным глазом
 précaution f – осторожность
 exercé – опытный, тренированный
 inévitable – неизбежный
 exclure – исключать

2.

Les cartes

La carte topographique donne la représentation exacte et détaillée du terrain. On l'obtient en réduisant dans une certaine proportion les dimensions de tous les détails réels de la surface terrestre.

Ainsi, sur une feuille de la carte topographique on représente beaucoup de détails de la surface terrestre.

Pour désigner un détail reporté sur la carte on le situe souvent par rapport à des détails voisins, faciles à vérifier sans erreur et en particulier par rapport aux écritures.

De façon plus précise et plus générale, on peut désigner un détail par ses coordonnées rectangulaires. Toutes les cartes topographiques sont recouvertes d'un quadrillage régulier en carrés. Les côtés de ces carrés correspondent au multiple du nombre entier de kilomètres sur le terrain. Les extrémités du quadrillage pris du cadre de chaque feuille de la carte topographique portent un numérotage kilométrique à partir d'une origine. On utilise ce numérotage du quadrillage pour désigner précisément et vite les détails représentés sur cette carte. Pour cela, chaque carré du quadrillage porte son nom.

Le nom d'un carré est composé des coordonnées rectangulaires sommaires de son coin Sud-Ouest du carré. Pour désigner n'importe quel détail représenté sur la carte il suffit de nommer le carré dans lequel se trouve ce détail.

S'il faut désigner la position la plus exacte d'un point sur la carte on utilise ses coordonnées rectangulaires.

Ainsi la carte topographique est la représentation plane d'une portion de la surface terrestre, réduite dans une certaine proportion.

Le rapport entre les longueurs figurant sur la carte et les longueurs correspondantes du terrain est appelé échelle de la carte.

On distingue l'échelle numérique et l'échelle graphique: l'échelle numérique c'est le rapport des grandeurs mesurées sur le plan aux grandeurs correspondantes du terrain. En règle générale son numérateur est l'unité. L'échelle graphique – c'est une droite divisée en éléments. Les longueurs de ces éléments sont exprimées en vraie grandeur.

L'échelle d'une carte est définie par une fraction. Le numérateur de cette fraction est l'unité. Le dénominateur montre le coefficient de réduction des dimensions de tous les objets représentés sur la carte donnée en comparaison avec leurs dimensions réelles.

La carte au 1/20000 est donc de 20000 fois plus petite que le terrain. Un centimètre sur la carte représente 20000 centimètres ou 200 m du terrain, un millimètre sur la carte représente aussi 20000 mm ou 20 m du terrain.

La carte est la représentation graphique des détails de la surface terrestre. On représente ces détails sur la feuille d'une carte avec le maximum de précision graphique que l'oeil nu permet. Cette précision a une limite: malgré toutes les précautions prises, une petite erreur reste toujours possible,

Même avec un opérateur exercé dessinant avec un crayon dur et bien taillé, cette erreur peut atteindre 0,10 mm.

C'est une erreur graphique qui est inévitable, tandis que le plan exclut absolument cette erreur.

Cette chose diffère la carte du plan.

1. Qu'est-ce que la carte donne? 2. Comment obtient-on la carte? 3. Que représente-t-on sur une feuille de la carte topographique? 4. Par quoi peut-on désigner un détail? 5. A quoi sert le numérotage du quadrillage? 6. De quoi le nom d'un carré est-il composé? 7. Que doit-on nommer pour désigner un détail d'une carte? 8. Que faut-il utiliser pour désigner la plus exacte position d'un point? 9. Qu'est-ce que c'est qu'une échelle de la carte? 10. Par quoi est définie l'échelle d'une carte? 11. Quelle est la différence entre la carte et le plan?

b

a) on l'obtient, en réduisant, reporté sur la carte, par rapport aux écritures, de façon plus précise, pris du cadre, il suffit de nommer, la plus exacte, des grandeurs mesurées, une droite divisée en éléments, être exprimé en vraie grandeur, en comparaison avec leurs dimensions réelles;

b) точное изображение, земная поверхность, на листе карты, по отношению к чему-либо, обозначить точно и быстро, какая-либо деталь, в некоторой пропорции, соответствующая длина, как правило, несмотря на, всегда возможный, твердый и хорошо заточенный карандаш, в то время, как.

représenter, le détail, réduire, feuilleter, facilement, la désignation, écrire, la multiplication, la composition, sommairement, la vitesse, longue, la mesure, la définition, comparer, précisé, le dessinateur, absolu, errer, l'exclusion, numérique, durable.

e

participe passé.

participe présent, gérondif,

1. On obtient la carte en réduisant dans une certaine proportion les dimensions de tous les détails réels de la surface terrestre. 2. Pour désigner un détail reporté sur la carte on le situe par rapport à des détails voisins. 3. Le rapport entre les longueurs figurant sur la carte et les longueurs correspondant du terrain est appelé échelle de la carte. 4. Les courbes de niveau

s'appellent les lignes réunissant tous les points du terrain. 5. Les détails topographiques représentés sur les plans sont de deux natures. 6. Etablir un plan topographique c'est représenter à une échelle réduite l'ensemble des détails du terrain projetés sur la surface horizontale de référence. 7. Sur un plan doivent figurer l'échelle utilisée, la légende des signes conventionnels employés.

7.

participe

présent, gérondif, participe pass

1. L'échelle graphique c'est une droite (diviser) en éléments. 2. Même avec un opérateur exercé (dessiner) avec un crayon dur, cette erreur est possible. 3. (représenter) ces détails avec le maximum de précision graphique, on peut dire que celle-ci a une limite. 4. On désigne précisément et vite les détails sur la carte (utiliser) ce numérotage du quadrillage. 5. Les extrémités du quadrillage (prendre) du cadre de chaque feuille de la carte portent un numérotage kilométrique. 6. On nomme les lignes imaginaires "méridiens" et "parallèles" (figurer) sur les cartes sous forme de droites et de courbes. 7. (exclure) absolument la représentation de ces objets sur le plan, elle est inévitable sur la carte.

est (sont) ... qui

(que

1. Le nom d'un carré est composé des coordonnées rectangulaires. 2. La représentation exacte et détaillée du terrain est donnée par la carte topographique. 3. Beaucoup de détails de la surface terrestre sont représentés sur une feuille de la carte. 4. Toutes les cartes topographiques sont recouvertes d'un quadrillage régulier en carrés. 5. L'échelle d'une carte est définie par une fraction. 6. De différents procédés sont recherchés pour faciliter la lecture d'une carte.

1. Ces étudiants ont désigné la position la plus exacte d'un point sur la carte en utilisant ses coordonnées rectangulaires. 2. La carte topographique représentera la surface terrestre bien détaillée. 3. Nous utilisons le numérotage du quadrillage pour désigner les détails de la carte. 4. Le dessinateur avait représenté ces détails sur la feuille d'une carte. 5. On décrit un lieu à

l'aide d'un plan. 6. Le dénominateur montre le coefficient de réduction des dimensions de tous les objets représentés sur la carte donnée en comparaison avec leurs dimensions réelles.

10.

1. Le nom d'un carré est composé des coordonnées rectangulaires sommaires de son coin Sud-Ouest du carré. 2. Le rapport entre les longueurs figurant sur la carte et les longueurs correspondantes du terrain fut appelé échelle de la carte. 3. L'échelle d'une carte était définie par une fraction. 4. Les méridiens et les parallèles n'ont pas été tracés sur les plans. 5. Ce chiffre de 10 m sera appelé l'équidistance des courbes. 6. De différents procédés avaient été recherchés pour faciliter la lecture d'un plan ou d'une carte.

11.

Courbes de niveau. Equidistances. Pentes

Un plan ou une carte topographique doit représenter le terrain dans ses trois dimensions. Différentes solutions ont été adoptées à cet effet dans le temps.

La manière la plus simple de désigner l'altimétrie d'un point est d'écrire son altitude à côté du point figuratif du plan. Dans cette représentation, le plan se présente sous l'aspect de nombres, exprimant les altitudes. Aucune généralisation n'est possible, il faut lire toutes les cotes, pour avoir une idée de la forme du relief du sol. Ce procédé n'est donc pas particulièrement séduisant et ne s'applique qu'à des cas particuliers, parmi lesquels on peut citer la définition des altitudes des rues d'une cité.

Mais, si nous joignons par la même ligne tous les points de même altitude, nous désignons de ce fait la projection verticale d'une coupe de terrain par un plan horizontal d'altitude donnée. Il est évidemment normal de choisir un plan de cote ronde, par exemple: 0,5m, 1,0m, 2,0m, 5m, 10m, etc. Si l'on représente un certain nombre de coupes semblables, le plan prend l'aspect classique des plans en courbes de niveau.

Une courbe de niveau est donc le lieu des points ayant même altitude, ou encore c'est l'intersection d'une surface de niveau avec le terrain.

La représentation en courbes de niveau est complétée par un certain

nombre de cotes ou de points cotés caractéristiques. On ajoute aux courbes de niveau de petites hachures, qui doivent être dirigées vers l'aval, et d'inscriptions des altitudes.

On appelle équidistance la différence d'altitude entre deux courbes successives. Dans un levé, l'équidistance doit rester constante pour qu'une même pente soit représentée par un même écartement des courbes. Le choix de l'équidistance dépend de l'échelle du levé et du caractère du relief. Dans les plans à grande échelle elle peut varier entre 0,5 et 2 mètres, étant plus grande dans les régions montagneuses.

équidistance f – высота сечения
figuratif – символический
cote (ronde) f – отметка высоты на карте
coté – с отметкой высоты
hachures f pl – бергштрихи
vers l'aval m – вниз, ниже
écartement m – удаление, отклонение

6

croquis m – абрис
relevé m – повторная съемка
avoir la tendance – иметь стремление, стремиться
brouillon m – черновой набросок
le plus de soin possible – аккуратно, тщательно
reporter – переносить, перемещать
boussole f – компас
vue f – вид, ландшафт
amplifier – расширять, прибавлять, восполнять
renseignement m – сведение, справка
ambiguïté f – двусмысленность
tangence f – тангенс
le débit d'une source – режим реки
viabilité f – хорошее состояние, удобопроезжимость
identifiable – отождествляемый
inexactitude f – неточность

Croquis

Les relevés effectués sur le terrain sauf dans les levés à la planchette où le dessin du plan est fait directement, doivent tous être accompagnés d'un croquis. Celui-ci constitue la partie la plus importante et la plus délicate de l'ensemble des travaux de levé. Certains débutants ont tendance à le considérer comme un brouillon. Il faut au contraire penser qu'il est indispensable de l'exécuter avec le plus de soin possible car c'est le document qui nous permettra de reporter le plan correctement. Le croquis doit être fixé sur une planchette (en carton), munie quelquefois d'une petite boussole, pour en conserver plus facilement l'orientation. La planchette restant orientée, les directions sont tracées parallèles à celles du terrain, les distances sont évaluées à vue. On doit donc conserver les angles avec le plus grand soin et s'efforcer d'obtenir un croquis à une échelle constante. Les traits toujours fins et nets doivent être tracés au crayon 2H. Une petite règle et une gomme sont toujours nécessaires. Dans certains levés des parties très chargées en détails voisinent avec des régions presque vides. On peut alors amplifier les zones comportant de nombreux détails et réduire le reste. On peut en faire un agrandissement en marge suffisamment grand pour qu'on puisse y mentionner tous les renseignements utiles. Mais on doit y retrouver des indications du croquis d'ensemble permettant de le situer sans ambiguïté. De plus, une flèche de renvoi doit aller du croquis d'ensemble à l'agrandissement.

On doit relever: 1) une ligne droite, par au moins deux points; une ligne courbe circulaire, par au moins trois points. Lorsqu'elle se raccorde à des alignements droits, doit prendre les points de tangence parfois appelés origine de la courbe (OC) et fin de la courbe (FC);

2) une ligne courbe irrégulière, par un nombre de points plus ou moins grand selon la forme de la courbe et l'échelle du plan.

De plus, entre les points relevés, le dessin de la courbe sur le croquis doit reproduire la forme qu'elle a sur le terrain, le plus fidèlement possible;

3) une ligne brisée, par tous les sommets représentant une inflexion ou un décrochement d'au moins 0,2mm à l'échelle du plan.

Lorsque les détails sont trop nombreux pour être tous représentés la sélection devient indispensable. Elle doit être essentiellement locale, l'importance des détails étant toujours relative. La sélection intéresse surtout les détails de la planimétrie. Il est nécessaire de tenir compte de la précision de l'échelle du levé. Par exemple, à l'échelle 1/500, on peut représenter les détails et les objets du terrain ayant pour les dimensions quelques décimètres, tandis qu'à l'échelle 1/5000 cela n'est pas possible. S'il y a quelques objets linéaires parallèles, comme la route, le fossé, la cloture, le

rang d'arbre etc, ayant une distance inférieure à 1 mètre entre eux, on choisit pour la représentation sur le plan à l'échelle 1/2000 ou inférieure, seulement la route et le rang d'arbre par exemple. La distance moyenne entre les piquets sur le terrain dépend aussi de l'échelle de levé en général elle est 1,5 à 2cm sur le plan à l'échelle donnée.

Il faut considérer que les détails reportés sur le plan sont intéressants à un double point de vue. Ils ont en effet:

Une valeur de renseignement, qui dépend de la nature et de la destination de l'objet représenté. A ce titre le renseignement, l'importance de l'objet dépend d'une part de son importance propre: débit d'une source, viabilité d'un chemin, etc., d'autre part, de sa rareté dans la région considérée. Un point d'eau prend une grande importance dans une région désertique, un sentier même très médiocre, peut être très intéressant en montagne.

Une valeur de point de repère. Un plan, pour être facile à lire doit porter un réseau de détails facilement identifiables sur le terrain. A ce point de vue, un détail prend d'autant plus d'importance qu'il est plus isolé. Inversement, l'existence de plusieurs détails dans un espace restreint peut faire perdre tout intérêt à l'un d'entre eux.

En résumé, le croquis doit être une représentation fidèle du terrain que l'on a sous les yeux. Il ne faut jamais oublier que le plan sera dessiné non pas d'après le terrain que l'on ne verra pas au bureau, mais conformément au croquis qui sera le seul élément pouvant apporter avec précision les indications nécessaires. Si le croquis est incorrect, on aura des difficultés pour obtenir un plan exact.

2.

Sauf dans les levés à la planchette, constituer la partie, l'ensemble des travaux de levés, permettre de reporter le plan, conserver plus facilement l'orientation, le plus grand soin, s'efforcer d'obtenir un croquis, voisiner avec des régions presque vides, suffisamment grand, retrouver les indications, une ligne droite, prendre les points de tangence, une ligne brisée, à l'échelle du plan, il est nécessaire de tenir compte, la distance moyenne entre les piquets, une valeur de renseignement, une valeur de point de repère, porter un réseau de détails, faire perdre tout intérêt, avoir sous les yeux, conformément au croquis, avoir les difficultés.

3.

1. Pour devenir un bon calculateur il est nécessaire d'avoir un grand acquis pratique.

2. Il reste de faire de nombreux calculs dans les travaux géodésiques.

3. Il est utile d'apprendre les règles de calcul avec les nombres approchés et les procédés des calculs géodésiques.

4. Il faut rejeter les chiffres inexacts des nombres approchés et garder ceux qui sont exacts.

5. Il arrive que le processus du levé géodésique ne se réalise pas par la règle générale.

6. Il reste d'effectuer le traitement des résultats de travaux de campagne.

7. Il est indispensable d'exécuter le croquis avec le plus de soin possible.

8. Il est possible d'amplifier les zones comportant de nombreux détails et réduire le reste.

9. Il s'agit du levé des détails importants, comme bâtiments, constructions, etc.

10. Il faut inscrire ces données, ainsi que les numéros des stations et de détails sur le croquis de levé.

1. Au cours des levées de précision (chez, près de, à) une grande échelle toutes les mesures sont faites (avec, à, de, sur) le maximum de précision topométrique. 2. Les différents points relevés doivent être calculés (chez, de, à, en) coordonnées rectangulaires (de, avec, à) la précision en centimètre. 3. Le levé d'étude à une échelle moyenne est fait (au, du, en) théodolite ou bien au tachéomètre (par, chez, sur) rayonnement. 4. La précision du procédé graphique dépend (à, de, en) l'échelle du plan et des dimensions de la figure (à, de, vers) déterminer. 5. Le procédé graphique consiste (de, à, près) diviser la figure représentée (en, dans, pris) simples figures géométriques. 6. (Pour, sur, avant) augmenter la précision et vérifier les calculs, on détermine toutes les surfaces deux fois en utilisant (pour, de, en) la deuxième détermination les autres figures simples. 7. Pour déterminer les surfaces (par, pour, à) le procédé graphique le plan doit être établi (à, de, sur) une assez grande échelle.

5.

La géodésie a deux buts principaux:

– (un, une, des) but scientifique: contribuer à l'étude de (la, le, les) forme de la terre;

– un but plus utilitaire: déterminer avec le plus de précision possible (les, la, le) coordonnées d'(un, une, des) certain nombre de points géodésiques, servant de charpente et d'ossature aux levés topographiques et planimétriques. Pour cela on choisit sur le terrain (un, une, des) points élevés, visibles entre eux; on les relie par des visées formant (un, une, des) triangles, dont on mesure les angles au théodolite avec (un, une, des) erreur de 1 environ (c'est l'angle sous lequel on voit 1cm à 2 km). (Le, La, Les)

somme des angles mesurés fournit ainsi (un, une, des) vérification immédiate (un, une, des) observations.

1. De quoi les relevés effectués sur le terrain doivent-ils être accompagnés?
2. Est-il indispensable d'exécuter le croquis avec le plus de soin possible?
3. Sur quoi le croquis doit-il être fixé?
4. Qu'est-ce qu'on doit conserver avec soin et s'efforcer d'obtenir à une échelle constante?
5. Quand peut-on amplifier les zones comportant de nombreux détails et réduire le reste?
6. Quand la sélection devient-elle indispensable?
7. Quelles valeurs ont les détails reportés sur le plan en effet?
8. De quoi dépend la valeur de renseignement?
9. Un plan, pour être facile à lire qu'est-ce qu'il doit porter?

nécessaire, direct, délicat, visible, indispensable, correct, facile, parallèle, constant, fin, net, suffisant, utile, droit, fidèle, essentiel, indispensable, relatif, seul, médiocre, inverse, conforme, exact, précis, général, possible, différent

8.

<ol style="list-style-type: none"> 1. Ce croquis constitue la partie la plus importante 2. On doit conserver les angles 3. La sélection intéresse surtout 4. La valeur de renseignement dépend 5. Le croquis doit être une représentation 6. Si le croquis est incorrect 7. Le but principal d'un canevas est 8. Le croquiseur commence à repérer 9. On dispose les cheminements extérieurs 	<ol style="list-style-type: none"> a. avec le plus grand soin b. les détails de la planimétrie c. de la nature et de la destination de l'objet représenté d. de l'ensemble des travaux de levé e. fidèle du terrain qu'on a sous les yeux f. d'éviter une trop forte accumulation des erreurs g. aura des difficultés pour obtenir un plan exact h. suivant la frontière du terrain à lever i. l'ensemble à lever depuis la station
--	--

1. Повторная съемка на местности должна сопровождаться абрисом.
2. Этот документ позволит нам правильно составить план.
3. Абрис должен крепиться на планшете для сохранения направления.
4. Следует тщательно измерить углы и стараться получить абрис в постоянном масштабе.
5. Необходимо всегда иметь линейку, ластик и острый карандаш.
6. При наличии большого количества деталей необходим их отбор.
7. Необходимо учитывать точность масштаба съемки.
8. Надо полагать, что детали, нанесенные на план, интересны с двойкой точки зрения.
9. Абрис должен точно отражать участок, предназначенный для съемки.
10. Если абрис неверный, то возникнут трудности для составления точного плана.

7

foncier m – землевладелец
 réglementation f – предписание, правило, урегулирование
 complémentaire – дополнительный
 adjoindre – присоединить
 bail m – аренда
 d'un titre de propriété – на правах собственности
 exploitant m – хозяин, землевладелец
 se substituer – подменяться, сводиться к
 fermage m – быть арендатором, аренда
 agréer – одобрять, поощрять
 transfert m (transmission f) – передача
 donation et succession f – дарение и наследование
 notifier – официально извещать, уведомлять, сообщать
 mettre en jeu – пустить в ход, привлечь
 handicaper – затруднять, препятствовать
 étendue f – предел, охват, размер
 bornage m – размежевание
 mitoyenneté f – общность владения

servitude f – ограничение, сервитут
encadrement m – определение границ, ограничение
sites classés m pl – указанные места (местность)
mettre en valeur – осваивать, обрабатывать
inculte – невозделанный, запущенный
cumul m – совместное владение
remembrement m – укрупнение земельного хозяйства,
воссоединение
résiliation f – аннулирование
droit de préemption m – преимущественное право покупки
mettre en vente – пустить в продажу
expropriation f – отчуждение
utilité publique f – общественная полезность
droit m de préemption – право преимущественной покупки

Surfaces et foncier

En droit français, la propriété des terres et le droit de les exploiter obéissent à deux réglementations complémentaires. Pour adjoindre une parcelle à son exploitation, il faut bénéficier d'une autorisation d'exploiter et d'un bail ou d'un titre de propriété.

Le Contrôle des structures s'applique, sous certaines conditions, dès qu'une parcelle change d'exploitant: le nouvel exploitant doit obtenir une autorisation administrative. Les candidatures de jeunes agriculteurs sont privilégiées. Cette autorisation ne se substitue pas au bail qui obéit à la réglementation sur les fermages.

Par ailleurs, il existe une commission départementale chargée d'agréeer les GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) qui contribuent souvent à rationaliser les conditions de production et à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs.

Les transferts de propriété des terres s'opèrent par deux voies différentes: les transmissions par donations ou successions et les achats et les ventes effectués sur le marché foncier, qui sont obligatoirement notifiés aux S. A. F. E. R. (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural). Pour dresser un tableau complet des transferts de propriétés de terres, il faudrait, de plus, prendre en compte les échanges de terres en fermage et les surfaces libérées par les exploitants qui prennent leur retraite.

Ces transferts mettent en jeu des capitaux considérables. L'achat ou le

rachat des terres agricoles à chaque génération représente donc une charge très lourde, qui handicape la modernisation des exploitations, parce qu'elle empêche des investissements plus productifs.

Les limitations de la propriété foncière sont de plus en plus grandes par suite de ce que l'on pourrait appeler «le droit des autres». L'étendue du droit de propriété est réduite par le bornage ou la mitoyenneté ainsi que par de nombreuses servitudes établies par le législateur (encadrement de la propriété forestière, limitation du droit de construire dans les sites classés, obligation de mettre en valeur les terres possédées conformément à la loi sur les terres incultes, réglementation des cumuls, remembrement, etc.). Le droit du fermier en place restreint également celui du propriétaire: ce dernier ne peut demander la résiliation ou le non-renouvellement du bail que dans des conditions très précises; de même, en cas de vente, il ne peut céder ses terres librement: certaines collectivités publiques, le fermier en place et la S.A.F.E.R. possèdent un droit de préemption. Enfin, le propriétaire peut perdre l'usage de son bien sans le mettre en vente: par expropriation pour cause d'utilité publique. L'utilisation du sol doit, de plus, correspondre à l'intérêt général tel qu'il est défini dans les nombreux documents d'aménagement (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, plan d'aménagement rural, plan d'occupation des sols, zone d'environnement protégé).

1. Qu'est-ce qu'il faut faire pour adjoindre une parcelle à son exploitation? 2. Quand le Contrôle des structures s'applique-t-il? 3. Quelles candidatures sont privilégiées? 4. Pour quel but une commission départementale existe-t-elle? 5. Comment les transferts de propriété des terres s'opèrent-ils? 6. Que faudrait-il faire pour dresser un tableau complet de ces transferts? 7. Pourquoi l'achat ou le rachat des terres agricoles est une charge très lourde? 8. A quoi sont liées les limitations de la propriété foncière? 9. Par quoi est réduite cette propriété? 10. Comment le droit du fermier en place est restreint? 11. Quand le propriétaire peut-il perdre l'usage de son bien?

4.

obéir à des réglementations, bénéficier d'une autorisation, par ailleurs, contribuer à rationaliser les conditions de production, faciliter, l'installation, le marché foncier, prendre sa retraite, des capitaux considérables, à chaque génération, une charge très lourde, établir par le législateur.

5.

присоединить земельный участок, менять землевладельца, при не-

которых условиях, одобрять, различными путями, составить план, обмен арендованных земель, правовое поле (предел) собственности, многочисленные ограничения, обрабатывать земли, соответственно закону, четко (точно) определенные условия, потерять право пользования, по причине общественной полезности, соответствовать общему интересу, документы по благоустройству.

1. On réduit par ... ou ... l'étendue du droit de propriété. 2. En France tous les transferts de ... des terres sont ... aux S.A.F.E.R. 3. Il faudrait ... les échanges de terre ... et les surfaces ... par les exploitants. 4. L'achat et le rachat des ... agricoles handicapé ... des exploitations. 5. Le droit du ... restreint ... celui du propriétaire. 6. En cas ..., il ne peut ... ses terres librement. 7. Certaines ... publiques ... un droit de ... 8. ... peut perdre ... de ses biens sans ... en vente. 9. L'intérêt général de ... du sol est ... dans les nombreux ... d'aménagement. 10. Il faut ... les GAEC qui ... l'installation des ... agriculteurs.

1. La propriété des terres et le droit de les exploiter obéissent à deux réglementations. 2. Le nouvel exploitant doit l'obtenir dans une semaine. 3. Transmettez-le-lui par donation ou succession! 4. Dressez-m'en pour prendre en compte les échanges de terres en fermage! 5. Ne les lui demande que dans les conditions précises! 6. En cas de vente, il ne peut pas les leur céder librement. 7. Pour en adjoindre à son exploitation il faut bénéficier d'une autorisation administrative. 8. L'utilisation du sol doit y correspondre tel que cet intérêt est défini dans les documents. 9. La loi nous oblige à vous permettre l'achat et la vente des terres agricoles. 10. Le législateur nous les établit par nombreuses servitudes.

A

Une propriété abandonnée

**Un agriculteur est propr
une dizaine d'années, la maison qui se situait sur ce terrain s'est écroulée. Depuis, rien n'a été fait pour entretenir le terrain. Les ronces ont**

tout envahi et c'est devenu le domaine des lapins et des vipères. Etant moi-même agriculteur, j'ai proposé d'acheter ce terrain. Mais le propriétaire n'a pas voulu. Y a-t-il un moyen juridique de l'obliger à entretenir ce terrain?

À partir du moment où le propriétaire du terrain est connu, vous pouvez agir contre lui. Différentes actions sont possibles. On peut saisir le maire et lui demander d'intervenir en vertu de ses pouvoirs de police mais également s'adresser à la DDASS (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales) en se référant au règlement sanitaire départemental. L'arrêté type preconise notamment que « les jardins et leurs aménagements, ainsi que les plantations doivent être soigneusement entretenus de façon à y maintenir l'hygiène et la salubrité des habitations». Si un dommage a été causé, on peut agir en responsabilité civile auprès du propriétaire négligent.

Enfin, dernière possibilité, depuis une loi de 1989, en présence d'un terrain laissé à l'abandon à l'intérieur d'un périmètre d'agglomération (non applicable en campagne), le maire peut engager une procédure de déclaration d'abandon après avoir constaté cet état dans un procès-verbal et prescrire les travaux qui s'imposent au propriétaire. Au bout de deux ans et en l'absence de réaction de la part du propriétaire, le maire constate l'abandon manifesté et invite le conseil municipal à exproprier le terrain, à condition que celui-ci soit affecté à la construction de logements ou à tout autre objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement.

B

Echange multilatéral forcé

Une opération d'échanges amiables a lieu dans notre commune. La Commission départementale d'aménagement foncier peut-elle m'obliger à y participer?

En principe, la réalisation d'un échange amiable est soumise à l'accord des propriétaires intéressés. Toutefois la loi permet sous certaines conditions, de prendre des mesures de contrainte pour obliger des propriétaires récalcitrants à participer à un échange multilatéral. Ainsi l'article 38-1 du Code rural prévoit la possibilité de poursuivre un échange multilatéral malgré le refus de certains propriétaires si trois conditions sont satisfaites: le projet d'échange doit porter sur un périmètre déterminé par arrêté préfectoral, les opposants au projet doivent posséder moins du quart de la superficie concernée et représenter moins de la moitié de l'ensemble des participants et

enfin, la participation de ces opposants doit être indispensable à la réalisation du projet. Si ces trois conditions sont remplies, la Commission départementale d'aménagement foncier peut être appelée à intervenir pour fixer les conditions dans lesquelles l'échange doit être réalisé. La décision de la Commission départementale est ensuite transmise au préfet qui peut la rendre exécutoire. L'arrêté rendant cette décision exécutoire est alors notifié à chacun des coéchangistes.

Si un propriétaire contraint à l'échange refuse de signer l'acte, les autres coéchangistes doivent faire établir par le notaire, un constat de carence puis l'assigner en réalisation de l'échange devant le tribunal de grande instance.

9.

B

a) abandonné, mitoyen, écrouler, en vertu de, en se référant à, l'arrêté, préconiser, la salubrité, causer un dommage, négligent, engager une procédure, affecter;

b) multilatéral, forcé, avoir lieu, amiable, récalcitrant, obliger, rendre exécutoire, des coéchangistes, assigner.

10.

B

8.

a) 1. Est-ce qu'il y a des moyens juridiques d'obliger des propriétaires à entretenir leurs terrains? 2. Quelles actions sont possibles dans ce cas? 3. Qu'est-ce qu'on peut constater au bout de deux ans en l'absence de réaction? 4. Le maire, à quoi invite-t-il le conseil municipal pour résoudre ce problème? 5. Sous quelle condition cette expropriation est-elle réalisée?

b) 1. A quoi est soumise la réalisation d'un échange amiable? 2. La loi, qu'est-ce qu'elle permet? 3. Quelle possibilité prévoit un des articles du Code rural? 4. Sous quelles conditions cette possibilité est-elle réalisable? 5. Qui peut fixer les conditions dans lesquelles l'échange doit être effectué? 6. A qui est transmise ensuite la décision? 7. Qu'est-ce il faut faire s'il y a un propriétaire contraint à l'échange?

11.

B

8,

a) à partir de, en vertu de, est connu, en se référant à, notamment, de façon à, a été causé, après avoir constaté, au bout de, de la part de, à condition que, celui-ci soit affecté;

b) est soumis à, des mesures de contrainte, sont remplies, la rendant exécutoire, reçues en échanges, celui-ci peut s'opposer, l'assigner en réalisation, doivent faire établir par, un constat de carence.

12.

а) Можно уведомить об этой проблеме мэра и попросить его вмешаться как наделенного властью полицейского. Мэр может начать процедуру объявления данного земельного участка заброшенным, зафиксировав это состояние в протоколе. При отсутствии реакции со стороны владельца, мэр созывает муниципальный совет с целью отчуждения данного земельного участка. Этот последний должен использоваться в этом случае только под строительство объектов коллективного назначения.

б) Закон позволяет принять принудительные меры, чтобы обязать упрямых землевладельцев участвовать в многостороннем обмене земельными участками. Это возможно только при выполнении трех условий. Затем Департаментская комиссия по землеустройству определяет условия, в которых обмен должен осуществиться. Ее решение передается префекту на утверждение. Постановление о выполнении решения официально доводится до сведения каждого из участников обмена. Если один из землевладельцев отказывается подписать акт, остальные должны составить у нотариуса документ об уклонении от принятых обязательств и передать его в суд высшей инстанции.

8

possession f – владение, собственность

modalité f – способ

prélèvement m – взимание

évaluatif – оценочный

rapporter – сообщать

inondation f – разлив

équitable – справедливый

arpentage m – межевание

piquet m – колышек

borne f – межевой столб

délimitant –разграничивающий

entraîner –повлечь за собой

inventaire m – опись, учет

mettre à jour –выявить, произвести

Régie f – управление

incertaine – сомнительный

assiette f de l'impôt – стоимость объекта обложения
faire foi en justice – подтверждать в суде
matrice f cadastrale – земельный кадастр
servitude m – сервитут
grever – обременять

Au carrefour de l'histoire et de la géographie

La notion de cadastre, quel que soit le lieu ou l'époque, est toujours liée à la possession du sol et à ses modalités d'occupation; son histoire se confond pratiquement avec l'histoire économique des peuples.

En effet, dès l'origine des sociétés, la possession de la terre a joué un rôle essentiel et a constitué l'une des bases de la richesse individuelle. Les collectivités ont donc pensé très tôt à opérer un prélèvement sur cette forme de richesse facile à déceler et à atteindre. Une répartition correcte de ce prélèvement suppose de connaître l'étendue, la nature et la valeur des biens, d'où la nécessité d'établir un état descriptif et évaluatif des sols.

Hérodote (V^{ème} siècle avant J.-C.) rapporte que sous le règne du pharaon Sésostris (1300 ans avant J.-C.), à la suite de gigantesques inondations du Nil les Egyptiens se trouvèrent dans l'obligation de diviser en parties égales la surface du sol laissée libre par les eaux, afin d'en faire une répartition équitable. Par la suite, des méthodes simples d'arpentage (à l'aide de piquets, marteaux, cordes) furent mises au point, le besoin étant quasi-permanent du fait des crues annuelles qui emportaient les bornes délimitant les parcelles de terre. Ainsi naquit la science de la géométrie, et indirectement celle du cadastre...

D'une façon plus générale, Jacques Attali estime qu'il n'y a pas de démocratie sans droit de propriété, sans règles claires de qui possède quoi. Il n'y a pas de démocratie sans cadastre et sans mode d'application. Le cadastre est un critère de la démocratie et la propriété est un élément essentiel de la démocratie (interview Revue Géomètre de juin 2002). En outre, la possession de la terre entraîne d'autre part des problèmes de transmission et de partage. Dans ce domaine aussi, la description des possessions de chaque individu et la connaissance de leurs limites revêtent une importance particulière.

Enfin, l'administration a toujours manifesté sa volonté d'appréhender l'espace sur laquelle elle exerce son activité et donc ressent la nécessité de cadastrer.

De manière classique, le cadastre est considéré comme "l'état-civil de la propriété foncière".

Plus précisément, il peut se définir comme étant "l'inventaire général des immeubles bâtis et non bâtis d'un territoire communal, individualisés dans leur consistance, grâce à une représentation planimétrique parcellaire, dans leur utilité économique (rendement) et dans leur appartenance, afin d'apporter à l'administration une estimation suffisamment exacte pour répartir équitablement les impositions sur la propriété foncière".

Cet inventaire se traduit le plus souvent par l'établissement d'une documentation graphique (plans cadastraux) et d'une documentation littérale (registres, fichiers). En outre, et plus spécialement en France, le terme "cadastre" désigne aussi l'administration chargée d'établir, de mettre à jour, et de conserver ces documents cadastraux, administration dépendant de la Direction Générale des Impôts au Ministère des finances (depuis 1948, date de la fusion des 3 anciennes Régies financières).

L'origine du mot "cadastre" est incertaine et peu claire. Pour certains, cette origine proviendrait de la contraction du terme latin *capidastra*, terme qui désignait dans la Rome antique les registres contenant la liste des biens et l'indication de leurs possesseurs. Pour d'autres, il s'agirait du terme grec *Katastikhon* qui signifie liste, ou encore de la désignation appliquée dans les anciens temps soit aux pierres employées pour le bornage des terres, soit aux feuilles de schiste utilisées pour le rapport des plans.

Le cadastre a été établi dans un but fiscal, comme assiette de l'impôt. Il permet néanmoins de reconstituer la généalogie des différents contribuables d'un bien, et cet état civil de la propriété bâtie et non bâtie permet de nombreuses études: histoire du paysage rural, répartition sociale de la propriété foncière, archéologie industrielle ou urbaine...

Ainsi que l'indiquent les articles 7 et 8 de la loi du 17 mars 1898, les limites déterminées provisoirement par la commission de délimitation deviennent définitives un an après la communication aux intéressés des résultats de la délimitation, et l'arpentage est réputé conforme à la délimitation si aucune réclamation n'a été soulevée pendant le dépôt du plan à la mairie. Pour ces raisons, le nouveau cadastre peut faire foi en justice, au point de vue des limites de propriété.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne l'attribution de la propriété. L'article 5 de la loi indique qu'il est procédé à la recherche et à la reconnaissance des propriétaires apparents et l'article 7 réserve les droits du propriétaire réel lorsqu'il viendra à se révéler. L'inscription dans les matrices cadastrales, au nom d'un propriétaire, d'une parcelle donnée, ne constitue donc

pas une preuve de propriété de cette parcelle. Il faut plutôt considérer que ce nom est celui du contribuable. Seul un acte notarié atteste de la propriété réelle d'un bien. Il faut également rappeler que les contenances et les surfaces indiquées dans les matrices des propriétés bâties et non bâties ne sont données qu'à titre purement indicatif.

Le cadastre n'indique ni répertorie, en aucune manière, l'état des servitudes qui peuvent grever un bien (droits de passage, accès de mitoyenneté, servitudes de vue, de hauteur, etc.). Si vous recherchez une de ces servitudes, seul l'acte acquisitif de propriété et les origines antérieures qui y sont citées sont à même de vous renseigner, sous le titre "servitudes ou conditions particulières".

1. A quoi est liée la notion de cadastre? 2. Quel rôle a joué la possession de la terre? 3. Qu' est-ce qu' une répartition correcte du prélèvement suppose? 4. A la suite de quoi les Egyptiens se trouvèrent-ils dans l'obligation de diviser en parties égales la surface du sol? 5. Quelles méthodes simples d'arpentage furent mises au point? 6. Qu' est-ce que Jacques Attali estime? 7. Quelle volonté a toujours manifesté l'administration? 8. Comment se définit le cadastre? 9. Qu' est-ce que le terme "cadastre" désigne en France? 10. Qu' est-ce que le terme "cadastre" désignait dans la Rome antique? 11. Que le cadastre permet-il néanmoins? 12. Quand les limites déterminées deviennent-elles définitives? 13. Qu'est-ce qui atteste de la propriété réelle d'un bien? 14. Que le cadastre n'indique-t-il pas?

4.

:

quel que soit le lieu ou l'époque; en effet; l'une des bases de la richesse individuelle; opérer un prélèvement; par la suite; ainsi; d'une façon plus générale; en outre; enfin; donc; de manière classique; plus précisément; grâce à; pour certains; pour d'autres; néanmoins; également.

5.

1. L'ESGT est actuellement
2. Les débouchés offerts aux jeunes sont
3. L'ingénieur diplômé de l'ESGT
4. Il s'agit d'une profession libérale,
5. L'ingénieur ESGT pourra également

a. multiples et variés.

b. peut s'inscrire à l'Ordre des Géomètres-Experts.

- c. être un acteur actif et apprécié.
- d. a formation française prépondérante.
- e. mais qui permet d'accéder à des rémunérations élevées et motivantes.

6. **e**

ssé simple

7.

Les signes de mitoyenneté; les limites de lieux-dits; les numéros de parcelles; l'emprise des voies de communications; le quadrillage de la feuille; les coordonnées et les points de canevas; les bornes et les repères; l'hydrographie; les constructions; les indications.

8.

1. La parcelle (nouvelle, modifiée, indépendante, attribuée, réutilisée, créée, localisée, primitive).

2. Le projet (cadastral; d'aménagement; foncier; strict; spécifique; fiscal; juridique; moderne; international; préalable).

9.

1. Les opérations concernant l'aménagement foncier et la réalisation des cadastres (devenir, passé composé) prioritaires pour beaucoup de pays.

2. Elles (être, présent) souvent une condition préalable à tout projet de développement.

3. En effet, avec le changement brutal de politique foncière dans de nombreux pays, ou avec l'accroissement de leur niveau de vie, le nombre de projets internationaux dans ce domaine (être, présent) en constante progression.

4. Ils (avoir, présent) pour objectif la mise en place de nouveaux systèmes cadastraux ou la modernisation de systèmes existants et (nécessiter, présent) la présence d'un grand nombre d'experts.

5. Le Mastère AFSC (concevoir, passé composé de la forme passive) pour former de tels spécialistes, capables de répondre à ce besoin d'expertise de haut niveau.

10.

Le cadastre napoléonien

Napoléon a joué un rôle fondamental dans l'histoire de la cartographie française. C'est lui qui a donné l'impulsion initiale et nécessaire à deux

grandes entreprises d'envergure nationale, à savoir la confection d'un cadastre parcellaire et celle de la Carte d'Etat-Major, réalisée au 1/80000ème entre 1832 et 1880.

Si la première entreprise avait pour but de préciser la connaissance précise des propriétés foncières en vue d'une meilleure répartition de l'impôt, la seconde permettait une connaissance complète du territoire national dans ses 3 dimensions, avec toutes les routes et tous les chemins que peut utiliser une armée en mouvement. En effet, les guerres de la Révolution et de l'Empire ont donné aux cartes un rôle primordial, à tel point que les documents cartographiques étaient de véritables trésors de guerre qu'il fallait à tout prix protéger contre la convoitise des ennemis.

On retrouve dans ces deux grandes réalisations l'origine des deux grands producteurs français de données géographiques que sont le Service du Cadastre (échelles inférieures au 1/5000 ème), rattaché au Ministère des Finances, et l'Institut Géographique National (échelles supérieures au 1/5000ème), rattaché au Ministère de l'Equipement.

La période napoléonienne de l'histoire du cadastre peut être divisée en deux périodes caractérisées par deux types de cadastre: le Cadastre par masses de cultures, le Cadastre parcellaire.

Par ailleurs, il est intéressant de se reporter à la Notice historique sur les Finances de la France, de l'an 1800 à 1814, par Gaudin, Due de Gaète. Ce dernier a été le ministre des Finances inamovible de Napoléon et un des acteurs principaux de cette période. Seuls les passages concernant le cadastre ont été numérisés .

envergure f – масштаб
convoitise f – притязание
inamovible – несменяемый
11.

Niveaux

L'appareil de mesure de nivellement direct est appelé niveau. C'est un instrument susceptible de définir un plan horizontal de visée. Il comporte une lunette, un bâti et une nivelle.

Les niveaux sont dits "à nivelle indépendante" lorsque la nivelle peut-être retournée bout pour bout par rapport à la lunette qui, pendant cette opé-

ration tourne autour de son axe géométrique différent de son axe optique. A l'aide d'une vis spéciale, dite de fin calage, on ramène la bulle entre ses repères.

Le niveau à bulle indépendante a servi, dès le début du XIX siècle à effectuer en France les nivellements fondamentaux et secondaires. Il comporte une embase à trois vis calantes qui se fixe sur un trépied ordinaire et qui supporte l'axe principal vertical de l'instrument; au-dessus, un support horizontal soutient deux étriers; il peut pivoter autour de l'axe principal vertical de l'instrument; et sa perpendicularité à cet axe peut-être légèrement modifiée en chaque station, grâce à une vis de réglage et à une charnière; la lunette de visée repose dans les étriers par des surfaces cylindriques rectifiées identiques et peut y pivoter autour de son axe géométrique; une nivelle, enfin, repose sur la lunette par deux autres étriers et peut-être retourner bout pour bout par rapport à la lunette.

Les conditions de réglage nécessaires sont évidentes. La bulle est réglée par rapport aux surfaces d'appui de ses étriers. Il faut que sa direction soit parallèle à l'axe géométrique de la lunette définie par l'axe du cylindre constitué par les surfaces d'appui de cette dernière (réglage du constructeur).

Il faut d'autre part que cet axe géométrique de la lunette coïncide avec son axe optique. Cette action peut-être assurée en faisant pivoter la lunette de 180° autour de son axe géométrique dans ses étriers; le réglage s'opère par celui du réticule de la lunette.

Le mode opératoire élimine toutes les erreurs instrumentales, à l'exception des erreurs accidentelles qui sont réduites par répétition des mesures.

Il y a des niveaux où la lunette est indépendante de la nivelle. Les niveaux sont dits à nivelle solidaire de la lunette, lorsque la fiole est fixée sur la lunette et ne peut pas se retourner sans elle. Le réglage seul permet de rendre l'axe optique parallèle à la tangente au repère du tore. L'observation de la bulle est généralement faite, de la lunette, par un jeu de prismes qui permet de mettre en coïncidence les images des deux extrémités de la bulle.

axe m – ось

niveau m (nivelle f) – уровень (partie прибора)

axe m de rotation – ось вращения

axe m vertical – отвесная ось

axe m de visée – визирная ось

coïncidence f – совмещение

charnière f – шарнир
étrier m – кольцо зрительной трубы (цапфа)
extrémités f pl – крайние точки
bâti m – основа, подставка
calage m – регулировка, установка на место
vis f – винт
vis f calante – закрепительный винт
fiole f – ампула
bulle f – пузырек (уровня)
pivoter – вращаться
tangent f – касательная
tore m – тор
réglage m – юстировка
retourner bout pour bout – переложить (перевернуть) на 180°
solidaire de – прикрепленный к, соединенный с
réticule m – сетка нитей
embase f – основание, цоколь

9

1.

liber m sensualis – реестр оценки
tribus m – племя
cens m – перепись, ценз
involontaire – непроизвольный
punir – наказывать
confection f – составление
impartialité f – беспристрастность
recensement m – перепись, учет
étendre – расширять
répartition f – распределение
état m de section – участок
matrice f – реестр налогоплательщиков
légende f – объяснительный список условных обозначений
lieu-dit m – местность, имеющая свое название
contenance f – содержание
valeur f locative – стоимость недвижимого имущества
forfaitaire – заранее твердо установленный
cotisation f – взнос
frais m – издержки, расходы

2.

Le cadastre

Le cadastre n'est pas une institution de création récente. Dans le but de faciliter la répartition et le recouvrement de la charge du cens qui pesait sur toutes les provinces de l'Empire Romain on avait institué un titre collectif et public qui contenait l'état de toutes les propriétés foncières soumises au tribus. Ce document était désigné sous le nom de "liber censualis". La confection de ce livre du cens était confiée à un vaste personnel d'officiers publics dont l'impartialité était assurée par une répression sévère qui punissait même les erreurs involontaires qu'ils pouvaient commettre dans l'exercice de leurs fonctions. Chaque propriétaire devait fournir des indications très précises sur la situation, la superficie, la nature de culture de son champ. C'est ainsi que les Romains établirent le recensement de propriété et l'étendirent à la Gaule après la conquête.

A l'heure actuelle le cadastre représente l'ensemble de documents qui dans chaque commune, définissent la propriété foncière et servent à la répartition de l'impôt foncier (plan cadastral, registre des états de section, matrice cadastrale).

Le plan cadastral, représentation graphique de la commune, est composé, d'une part, d'un tableau d'assemblage couvrant la totalité du territoire communal au 1/10000 et, d'autre part, de feuilles parcellaires sur lesquelles figurent les parcelles numérotées par section (ou zone du plan).

Le registre des états de section constitue la légende du plan cadastral: chaque parcelle occupe une ligne du registre, sur laquelle sont mentionnés le numéro de la feuille parcellaire correspondante, le lieu-dit, le numéro de compte du propriétaire, la contenance et la nature de la culture.

La matrice cadastrale est un registre des propriétaires de la commune. Elle donne pour chaque propriétaire la liste des parcelles qui lui appartiennent avec toutes les indications concernant le numéro, la nature, la classe, la contenance et le revenu cadastral de chacune d'elles.

Le revenu cadastral d'une parcelle est égal aux quatre cinquièmes de sa valeur locative théorique. On met cette valeur à jour chaque année pour tenir compte des principaux changements qui peuvent la modifier; on l'actualise tous les deux ans au moyen de coefficients forfaitaires et on la révisé entièrement tous les six ans. Le revenu cadastral sert au calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, à celui de certaines cotisations sociales. Il intervient également dans la détermination du bénéfice forfaitaire,

sur lequel est encore établi l'impôt de la majorité des agriculteurs, et dans le calcul des cotisations syndicales et de la taxe pour frais de chambre d'agriculture.

3.

1. Dans quel but avait-on institué un titre collectif et public? 2. Sous quel nom était désigné ce document? 3. A qui était confiée la confection de ce livre du cens? 4. Par quoi était assurée l'impartialité? 5. Quelles indications chaque propriétaire devait-il fournir? 6. Où et quand les Romains étendirent-ils le recensement de propriété? 7. Que le cadastre représente-t-il à l'heure actuelle? 8. Qu'est-ce que c'est que le plan cadastral? 9. Que constitue le registre des états de section? 10. Qu'est-ce que c'est que la matrice cadastrale et que donne-t-elle pour chaque propriétaire?

4.

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| 1. une taxe | a. foncière |
| 2. le recensement | b. de l'impôt foncier |
| 3. le registre | c. involontaires |
| 4. la légende | d. de propriété |
| 5. la liste | e. du plan cadastral |
| 6. des cotisations | f. des états de section |
| 7. le bénéfice | g. des parcelles |
| 8. le revenu | h. syndicales |
| 9. les erreurs | i. forfaitaire |
| 10. la répartition | j. cadastral |

5.

Une opération; une constitution; une rénovation; une question; une détermination; une transmission; un programme; une réorganisation; une révision; une réfection; une institution; une disposition; un établissement.

6.

1. Le parlement, favorable, se montra, à ces projets. 2. Il, un crédit, d'un million, ouvrit, de fracs. 3. En, est votée, 1898, la loi du 17 mars. 4. Ces deux opérations, ainsi, le passage, marqueraient, d'un cadastre, fiscal, à un cadastre, juridique. 5. Il faut, de vivre, permettre, aux agriculteurs, de leur travail. 6. Le prix, a baissé, des terres, jusqu'en 1993. 7. Depuis, s'arrêter, semble, la dépréciation. 8. Cette restructuration, aussi, se fait, diverses, à travers, juridiques, formes. 9. La valeur, des terres, moyenne, libres, laboureables, en 2000, est, de 14 800 F/ha.

7.

Quel cadastre pour quoi faire? Exemple du Gabon

Le cadastre n'est qu'un outil. Il n'est pas possible d'améliorer son fonctionnement sans commencer par se demander à quoi il sert. Or, comme dans beaucoup d'autres pays de la région où le territoire non cadastré est réputé "propriété nationale", la seule fonction actuelle du cadastre gabonais est de reconnaître et délimiter des terrains en vue de leur détachement du domaine public et de leur appropriation privée. Etudier le fonctionnement du cadastre, c'est donc étudier l'efficacité du processus de fabrication de la propriété privée.

Tous les problèmes de dysfonctionnement du cadastre que nous avons pu observer ne constituent en définitif qu'un aspect mineur d'un problème beaucoup plus vaste, celui de l'appropriation des sols et de la sécurité juridique de l'occupation des terrains qui constitue l'une des clefs du développement économique. Au Gabon, comme dans beaucoup de pays de la région, la fonction de cet outil est de reconnaître l'usage des terrains et de les délimiter, en vue de leur détachement du domaine public et de leur appropriation par une personne privée. Il s'inscrit à l'intérieur d'une procédure complexe qui suppose de sa part une série des interventions successives du service du Cadastre, plusieurs déplacements sur chaque parcelle et un important travail administratif.

Le rôle du cadastre n'est, par contre, ni de contribuer à l'établissement des bases d'un impôt foncier, ni d'entretenir la connaissance des titulaires successifs de droits sur un terrain. Il n'est d'ailleurs même pas informé des mutations foncières qui peuvent survenir après qu'un terrain ait été immatriculé.

Ces deux fonctions actuelles peuvent donc se définir d'une part comme une mission de création et d'entretien de l'information topographique et d'autre part comme une participation à la procédure de fabrication de la propriété. Sa mission s'achève avec l'aboutissement de la procédure.